

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS277

présenté par
Mme Lemorton

ARTICLE 4 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un article additionnel adopté par le Sénat.

Il n'est pas opportun de modifier les équilibres instaurés par la loi Evin, au regard des impératifs liés à la prévention de l'alcoolisme.